



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

Lors de l'élection municipale tenue le 2 novembre dernier, une égalité est survenue entre les deux candidats qui ont posé leurs candidatures au poste de conseiller du district numéro 3.

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une telle situation nécessite que la présidente d'élection demande un nouveau dépouillement des votes. La demande doit être adressée à un juge de la Cour du Québec.

Le 10 novembre dernier, c'est le juge Le Reste de la Cour du Québec qui a procédé au recomptage officiel des bulletins de vote. À la suite de cet exercice, le résultat a confirmé l'égalité entre les deux candidats.

Dans ce cas, la loi prévoit que la présidente d'élection doit procéder à un tirage au sort afin de déterminer quel candidat sera proclamé élu. Le résultat de ce tirage au sort à désigner M. Louis-Philippe Hébert élu du district numéro 3.

Les deux candidats tiennent à rappeler, à la lumière de cette situation exceptionnelle, l'importance de la participation électorale. Effectivement, nous avons la preuve que chaque vote compte, chaque vote peut faire une différence. Votre vote contribue à la vitalité de la démocratie.

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier remercie sincèrement tous les candidats pour leur implication et leur désir de s'impliquer auprès de notre communauté. Quant au conseiller municipal sortant du district numéro 3, M. Gaétan Bayeur, il a chaleureusement félicité le nouvel élu, M. Louis-Philippe Hébert, et lui a assuré sa pleine collaboration afin d'assurer une transition harmonieuse.

Carol-Anne Benjamin,
Présidente d'élection